

" INSPIREZ-NOUS, ENGAGEZ-VOUS ! "

LES HABITANTS S'IMPLIQUENT SUR LE TERRITOIRE • " **ÉLABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ** " • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

TERMINÉ | EN COURS | À VENIR

PRÉSENTATION

La Communauté de communes du Val de Sarthe a signé son 1^{er} Contrat Local de Santé en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et la Préfecture de la Sarthe. Le CLS est un outil permettant une déclinaison dans les territoires du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. Ainsi chaque CLS doit comporter des actions sur chacune des trois thématiques retenues par l'ARS : prévention, accès aux soins, parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...). Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, qui s'est déroulée de septembre 2022 à septembre 2023, les citoyens ont été consultés pour recueillir leurs besoins et attentes en termes de santé.

SITUATION DE DÉPART

Signature du 1^{er} Contrat Local de Santé donc pas d'élaboration de plan d'action en faveur de la santé auparavant.
Thématique de la santé qui intéresse fortement la population.

OBJECTIFS ET MOTIVATIONS

- Objectif : réaliser un plan d'actions en faveur de la santé répondant aux attentes et besoins des citoyens.
- Motivations : consulter et questionner la population sur leurs besoins en termes de santé ; proposer aux citoyens une démarche participative en lien avec les stratégies du Projet de territoire du Val de Sarthe.

IMPLICATION CITOYENNE

Les citoyens ont été consultés en participant sur la base du volontariat aux différents groupes de travail organisés dans le cadre de l'élaboration d'une réunion de lancement du CLS, d'un comité de pilotage élargi pour identifier les actions et de l'organisation de 4 groupes de travail sur des thématiques définies pour l'élaboration des fiches actions. Ils ont eu la possibilité de répondre à un questionnaire pour prioriser les actions proposées et aider le comité de pilotage restreint.

ÉCHELLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

AGIR ET CO-DÉCIDER ENSEMBLE

IMPLIQUER

SE CONCERTER

CONSULTER

INFORMER ET ASSOCIER



EFFETS POSITIFS ET POINTS D'AMÉLIORATION

Effets positifs :

- Consultation des citoyens à travers 2 techniques différentes (participation aux temps de travail et questionnaire). Degré de participation différent : le questionnaire permettant à des citoyens moins disponibles, pour participer à des réunions, de s'exprimer sur leurs besoins et attentes.
- La contribution des citoyens a permis de déterminer leurs besoins et attentes dans le domaine de la santé et d'établir un plan d'actions ayant pour objectif d'y répondre.
- Hétérogénéité des citoyens participants à l'élaboration du CLS (âge, Commune de résidence, situation familiale...)
- À ce jour, la Communauté de communes met en œuvre les fiches action du CLS. Des groupes de travail composés de partenaires et élus de la CDC se sont créés. Certains citoyens impliqués dans l'élaboration du CLS participent toujours aux réunions de ces groupes de travail.

Points d'amélioration :

- Être vigilant sur les attentes des citoyens volontaires pour participer aux différents temps de travail. C'est-à-dire que leurs participations doivent être constructives et collaboratives.